

34- Motion demandant un moratoire sur le déploiement des compteurs linky

- **Considérant** que la loi de transition énergétique adoptée par l'Assemblée Nationale en juillet 2015 a conduit la société Enedis à déployer les compteurs linky sur l'ensemble du territoire
- **Considérant** les doutes sur les effets de ces compteurs sur la santé des habitants
- **Considérant** que ces compteurs permettront aux opérateurs le recueil de données sur la vie privée des usagers avec un risque de piratage
- **Considérant** qu'il convient de respecter le choix des abonnés quant à l'installation des compteurs linky
- **Considérant** le respect du principe de la propriété privée
- **Considérant** qu'il convient de suivre les recommandations de la CNIL pour la collecte et le traitement des données personnelles
- **Considérant** la nécessité d'une communication adaptée à chaque usager concerné par le changement de son compteur
- **Considérant** que la responsabilité du Maire est engagée dans le cadre de ce déploiement

Le Conseil municipal, réuni le 4 juil. 2017, vote une motion demandant un moratoire sur le déploiement du compteur électrique linky sur le territoire de la commune de Tulle.